



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE PUBLIQUE DU 13 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le vendredi treize novembre à 19 h 30, le Conseil Municipal de Pornic, sur convocation régulière en date du 6 novembre 2020, dûment accompagnée d'une note explicative de synthèse, s'est réuni à l'Espace Culturel du Val Saint Martin à Pornic, en session ordinaire, sous la Présidence de M. BRARD, Maire.

Présents : M. Jean-Michel BRARD, Maire, Mmes et MM. Claire HUGUES, Paul-Eric FILY, Christiane VAN GOETHEM, Edgard BARBE, Isabelle RONDINEAU, Jean MONTAVILLE, Marie-Paule MARIE, Daniel BRETON, Christine CROCQUEVIEILLE-BARREAU, Patrick PRIN, Brigitte DIERICX, Sylvie CHEMIN, Samuel CHEREL, Philippe DEVEILLE, Nicolas ENGELSTEIN, Brigitte FRIESS, Cristelle GAËTAN-ULAS, Florence GENDROT, Régis GERARD, Anne GOUDY, Bruno GRIS, Corine GUIGNARD, Joël HERBIN, Antoine HUBERT, Yvonnick KERBORIOU, Jean-Claude LANDRON, Yvon LE DIOURON, Agnès LUSSEAU, Patricia MICHEL, Alexandra NICOLLE, Serge ROUSSEAU, Dolorès THIBAUD.

Secrétaire de séance : Alexandra NICOLLE

Conseillers en exercice : **33** - Présents : **33** - Votants : **33** - Majorité absolue : **17**



Minute de silence

M. le Maire invite les élus à observer une minute de silence.

"Mesdames, messieurs, chers collègues

Les attentats terroristes qui ont endeuillé la France ces dernières semaines ont été commis au nom du fanatisme, avec une barbarie inouïe, pour semer la haine et la terreur.

Les hommes et les femmes qui sont tombés à Conflans-Sainte-Honorine et à Nice ont donné leur vie pour des valeurs qui fondent notre République, la liberté d'expression et la laïcité, qui garantissent la liberté de croire.

J'exprime ici, au nom de la Ville de Pornic, notre émotion et notre plus profond respect pour leur comportement et leur courage.

Je vous remercie d'observer une minute de silence pour honorer la mémoire de ces victimes sacrifiées dont voici les noms :

Samuel PATY

Vincent LOQUES

Nadine DEVILLERS

Simone BARRET SILVA

.....

Je vous remercie."



Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 25 septembre 2020

Adopté à l'unanimité



Documents déposés sur les tables

Tableau des décisions pris en application des délégations qui ont été confiées à M. le Maire par le Conseil Municipal.

Mme Chemin demande la parole et lit l'intervention suivante :

"Depuis 15 jours nous sommes confinés parce qu'un virus appelé Covid tue en France : 50 000 personnes presque 3 fois ½ la population pornicaise. 50 000 ligériens sur 3,6 millions sont testés positifs : chiffres ARS Pays de la Loire. Au 6 novembre, 127 ligériens sont en réanimation, l'épidémie s'accélère mais que se passe-t-il à Pornic ? Y a-t-il des personnes contaminées ? Le virus est-il là ? Pourquoi n'y a-t-il pas de communication et pourtant dans les recommandations le terme de prévention est récurrent. Mais que se passe-t-il à Pornic ? Une campagne de dépistage fin de l'été et depuis rien, pourquoi ? Mais que se passe-t-il à Pornic ? Combien d'EHPAD sont touchés, combien d'écoles ? Tout le monde connaît les effets de cette crise sanitaire et les effets du confinement. Mais comment le lien social est-il maintenu entre les Pornicais ? Mais que se passera-t-il à Pornic, quel est l'impact humain, économique sur les Pornicais, aujourd'hui et demain quelles perspectives, quelles perspectives ?"



DEROULEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

I - FINANCES

1 - Décision Modificative n°1 du budget général 2020

La décision modificative n°1 du budget général 2020 intègre :

- En fonctionnement, des recettes complémentaires de 17 600 € (Ajustement des loyers et redevances des délégataires suite au COVID 19 et notification du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales ainsi que la subvention CAF supérieures aux prévisions) et des dépenses supplémentaires pour 113 000 € afin de s'ajuster par rapport aux prévisions budgétaires initiales (notamment la commande de colis pour les aînés en lieu et place du repas annuel puis les frais de personnel)

- En investissement, un besoin de fonctionnement de 95 400 € cumulé à de nouvelles recettes à percevoir pour 404 400 € (amendes de police, FCTVA et subvention), s'équilibrent avec des ajustements budgétaires pour les dépenses de 309 000 € (principalement des travaux de voirie, de l'acquisition de matériels et mobiliers pour la circulation douce puis des achats de mobiliers et logiciels).

L'ensemble de ces inscriptions budgétaires s'équilibrent globalement au regard des 2 sections et ne nécessitent pas de recours à l'emprunt

La commission des Finances réunie le 19 octobre 2020 a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget général 2020.

M. Hubert intervient :

"Comme je vous l'ai déjà fait savoir en commission Finances, cette décision modificative fait apparaître des problèmes flagrants d'équité. Vous parlez "d'un ajustement des loyers et redevances des délégataires suite au Covid 19" mais vous semblez faire une exception pour le restaurant Marius qui n'est pas délégataire de service public. Pour rappel, le restaurant Marius est installé dans les murs de l'ancien casino qui appartiennent à la Ville. Les responsables du Marius vous ont demandé à la base, si je ne m'abuse, une exonération totale des trois mois de loyer, demande que vous avez modérée en proposant un décalage de ces 30 000 € de loyers sur 3 ans. Premièrement, comme je le disais, le Marius n'est pas délégataire de service public et vous créez ici une exception à votre règle. Deuxièmement, si l'on considère que malgré les aides de l'Etat, le Marius a besoin d'aides locales alors nous devons considérer qu'il faut étendre ces aides à tous les commerces de Pornic qui ont dû payer leur loyer sans pouvoir exercer et qui payent, tout comme Marius, leur cotisation foncière. Troisièmement, pour rappel et qui peut prêter à interprétation, le jour même des élections, le 15 mars dernier, une heure avant l'ouverture des bureaux de vote, le Marius a ouvertement fait de la politique électorale, directement sur sa page Facebook, auprès de ses 4 000 abonnés, en ces mots : "suite aux dernières mesures annoncées, aujourd'hui Marius ferme ses portes. Aujourd'hui nous irons voter malgré tout parce qu'il faut soutenir notre vie locale, qui reste figée en même temps que cette énorme crise à gérer. Nous soutenons sans aucun doute nos élus et notre maire Jean-Michel Brard qui connaît parfaitement sa ville, qui aime tous ces habitants et qui nous a toujours soutenu car il a simplement cru en Marius. Vous voulez nous soutenir, allez voter pour l'intérêt de tous les Pornicais, pour continuer d'être fier d'être Pornicais". Et bien, voyez-vous, c'est ce que Pierre Bourdieu nommait le concept du don contre don, sur cette base nous vous demandons d'appliquer le principe d'équité. La même équité à laquelle vous semblez attaché et pour laquelle, M. le Maire, vous avez écrit une lettre au premier ministre demandant la fermeture des rayons dits non essentiels dans les grandes surfaces. Allez-vous faire une exception qui pourrait s'apparenter à un passe-droit ou allons-nous réfléchir ici, tous ensemble, à un principe équitable d'aides auprès de tous nos commerçants. Nous vous demandons ici de reconsidérer ensemble et maintenant cette question et ce cas particulier du Marius."

Mme Hugues rappelle que la mesure d'exonération de loyer a été fortement demandée de la part de l'Etat dès le premier confinement, rappelée par M. Bruno Le Maire, dans ce deuxième confinement, avec des avantages notables pour les propriétaires. Certains propriétaires sur Pornic, parce qu'ils en avaient la possibilité, ont d'ailleurs utilisé cette mesure. Dans le cas du restaurant Le Marius, il ne s'agit pas d'effectuer une exonération de son loyer. Mme Hugues souligne qu'il est de la responsabilité de la Ville, en tant que propriétaire, d'apporter une aide à son locataire. Toutefois, par équité justement, la Ville n'applique pas une exonération de loyer mais un report de loyer sur les deux prochaines années. Ce n'est pas un cadeau fait au Marius. Mme Hugues fait remarquer qu'il peut être préférable d'aider son locataire et ainsi avoir la garantie qu'il sera en capacité de payer ses futurs loyers plutôt que de le mettre en difficulté et qu'il ne puisse plus faire face à leur paiement.

Par ailleurs, M. le Maire rappelle que le Marius est le seul établissement dont la Ville est propriétaire et qu'il est évident qu'en terme d'équité, la même aide aurait été apportée à tous.

M. Hubert constate qu'il y a un décalage de loyer, et même si ce n'est pas un cadeau direct, c'est effectivement dans le temps un avantage que d'autres petits restaurateurs, d'autres commerçants n'auront pas. Il lui semble que cela devrait être envisagé car de nombreux restaurateurs vont être en difficulté. Par ailleurs, M. Hubert demande que soient appliqués des critères d'éligibilité à ces aides, afin qu'elles bénéficient aux indépendants uniquement. Il prend l'exemple du délégataire du Golf, la Société Formule Golf, qui sollicite une réduction de 20 000 €, et qui en premier lieu demandait une aide de 70 000 €. Cette société est une filiale de Blue Green, premier gestionnaire de golf en France : 48 au total. Elle-même est une filiale de la SAUR qui réalise un chiffre d'affaire annuel de 1,5 milliards d'euros et dispose d'un capital social de 101 millions d'euros. M. Hubert indique d'ailleurs que pour les aides de l'Etat dont il est fait mention plus bas dans la note de synthèse ou pour certaines aides récentes de la Région des critères d'éligibilité sont appliqués, comme réserver ces aides aux entreprises indépendantes qui n'ont pas de lien capitalistique avec des groupements. Il ne s'agit pas dans le cas du Golf d'une activité comme le petit train ou l'accro-branches mais d'un délégataire mastodonte. De ce fait, M. Hubert demande s'il serait possible de reconsidérer l'aide faite à la SAUR ?

Mme Hugues fait remarquer que la Ville n'apporte pas une aide à la SAUR. Elle rappelle que le Golf est municipal, il est géré par un délégataire pour le compte de la Ville. La Ville, en tant que propriétaire, propose de prendre en charge la fermeture de 57 jours subis par le Golf. Il ne s'agit pas de se demander à quel groupe la société Formule Golf appartient mais bien d'apporter l'aide de la ville à un délégataire qui gère un service public à sa place. D'autre part, Mme Hugues précise que les aides de la Région, dont M. Hubert a fait allusion, concernent le développement de certaines entreprises, ce n'est pas du tout le même sujet et ce n'est pas comparable.

M. Hubert insiste sur le fait que la SAUR est un groupement et que le fonds résilience ouvert par la Région interdit au groupement de se positionner sur ces aides. Il relève que par ses propos Mme Hugues affirme donc que le principe appliqué par la Ville est juste, qu'il n'y a pas à regarder la santé financière ni le lien capitalistique du destinataire de l'aide et que par conséquent le petit train et l'accro-branches sont considérés au même titre que la SAUR.

M. le Maire souligne de nouveau que le Golf est un équipement municipal que la Ville aurait eu à gérer s'il était en régie avec la conséquence des 57 jours de fermeture. Pour finir, il rappelle que le délégataire verse un loyer à la collectivité, ce qui est assez exceptionnel pour un golf.

Adopté par 28 voix POUR
et 5 CONTRE (M. Hubert, M^{me} Guignard, M. Rousseau, M^{me} Chemin, M. Gris)

2 - Admission en non-valeur de produits irrécouvrables

Les poursuites de recouvrement de la Trésorerie sont restées vaines pour le recouvrement de titres de recette auprès de divers redevables.

Il est proposé d'admettre en non-valeur pour créances éteintes suite à liquidation judiciaire, la demande de la Trésorerie Municipale pour un montant total de 1 154,90 €, soit 1 028,90 € au titre de la TLPE et 126 € au titre des balades artistiques.

Les charges correspondantes doivent être imputées au chapitre 65 (article 6542 au titre des créances éteintes).

La commission des Finances réunie le 19 octobre 2020 a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les admissions en non-valeur pour 1 154,90 € à l'article comptable 6542.

Adopté à l'unanimité

3 - Tarifs communaux 2020

Compte tenu de la crise sanitaire liée au COVID 19 et donc du degré moindre de l'activité du petit train touristique (non exploité d'avril à fin juin 2020), il est proposé de réduire le tarif 2020 de 50 % pour l'occupation du domaine public fixé initialement à 6 656 € pour l'établir à 3 328 €.

La commission des Finances réunie le 19 octobre 2020 a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la modification du tarif communal 2020 de l'occupation du domaine public pour l'activité du petit train touristique.

- **FIXE** le tarif d'occupation du domaine public 2020 pour l'activité du petit train touristique à 3 328 €.

M. Gris rappelle la nécessité d'être vigilant face au Covid et de le rester en 2021 en privilégiant le paiement sans contact pour cette activité comme pour celle de l'accro-branches. D'autre part, il espère que les tarifs communaux n'augmenteront pas en 2021.

Adopté à l'unanimité

II - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

Mme Hugues présente les hypothèses retenues pour les orientations du budget 2021 puis donne lecture de la note de synthèse.

Pour les collectivités locales de plus de 3 500 habitants, le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue la première étape du cycle budgétaire. L'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que le DOB s'appuie sur un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB). Préalable au vote du budget primitif, le ROB traduit les orientations majeures de la Ville dans une perspective pluriannuelle et définit les grands objectifs en précisant les équilibres financiers et les principes fiscaux du mandat.

En application du décret du 24 juin 2016, le ROB comprend également une présentation de la structure et des effectifs de la Collectivité ainsi qu'une analyse de la dette communale.

Dans le détail, le rapport d'orientation budgétaire 2021/2023 traduit les principales orientations de la municipalité fixées lors des dernières élections municipales. Il est établi sur les 3 prochaines années au regard des derniers comptes arrêtés au 31 décembre 2019 et des prévisions du Budget Primitif 2020 actualisé du Budget Supplémentaire de juillet dernier.

Hypothèses de constructions du Rapport d'Orientation Budgétaire

A - Décisions locales

1 - Après un mandat où la baisse régulière de 1% des taux de la fiscalité locale a été actée, il est désormais prévu une stabilité des taux communaux de la fiscalité locale jusqu'en 2023. Cela sous-entend donc aucune hausse des taux de la taxe foncière (bâtie et non bâtie) malgré la disparition attendue de la taxe d'habitation pour l'ensemble des habitants (en dehors des résidents secondaires). Par prudence, une évolution modérée des bases a été retenue

2 - Poursuite de la maîtrise des charges de fonctionnement tant sur les dépenses à caractère général que les subventions et participations au bénéfice des tiers.

Cette gestion rigoureuse des deniers publics a pour objectif de maîtriser les dépenses publiques afin, d'une part, de conserver des marges de manœuvre financières et de proposer des nouveaux services ou manifestations à la population, et d'autre part, de permettre un niveau d'investissement conséquent.

Compte tenu du renforcement de certains services, de la création d'autres ou de la réalisation de certains équipements, il est prévu un renforcement des effectifs municipaux à court terme.

3 - Posséder un niveau d'endettement en adéquation avec les ressources annuelles de la Ville afin d'avoir constamment au fil des ans une capacité de désendettement proche de 5 ans et avec un maximum de 6. Le but est de pouvoir se permettre, à tout moment de répondre à des besoins nouveaux conséquents ou parer à tout élément extérieur imprévu tel que saisir des opportunités d'acquisitions foncières comme nous venons de le réaliser au cours des exercices antérieurs.

4 - Conserver en parallèle de cette situation budgétaire et financière, un niveau d'investissement élevé chaque année pour répondre aux besoins quotidiens des Pornicais, maintenir la qualité de vie, renforcer notre dynamisme économique et permettre la réalisation de notre programme électoral.

B - Décisions extérieures

Une fois les objectifs communaux rappelés, il convient de préciser que la Ville de Pornic doit faire face à des impératifs extérieurs qui doivent être intégrés à nos prospectives, car les décisions de l'Etat voire supra – nationales ont également un impact local.

1 - La contractualisation entre l'Etat et les principales collectivités locales pour plafonner l'évolution annuelle des dépenses de fonctionnement est pour le moment ajourné compte tenu de la crise sanitaire de Covid 19.

Ce dispositif ne s'appliquait pas, pour l'heure, à Pornic. Mais, il n'est pas possible d'élaborer certains scénarii budgétaires sans l'intégrer dans nos hypothèses de travail et de ce fait, poursuivre la maîtrise de l'évolution des charges de fonctionnement.

2 - La stabilisation de l'enveloppe globale de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) à l'issue de plusieurs années de fortes diminutions, a été retenue sans pour autant avoir de certitudes sur nos recettes de DGF à titre individuel. En effet, malgré la crise qui touche les finances publiques, l'Etat devrait accorder un montant de dotation similaire à 2020, mais la répartition à l'intérieur de l'enveloppe globale pourrait évoluer.

3 - L'exonération de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages et sa suppression totale à terme pour les 20 % restant ont également été intégrées. Le coût de cette mesure est, certes, pris en charge par l'Etat sous forme de dégrèvement, mais aura nécessairement une incidence sur l'autonomie fiscale des collectivités locales et sur leur capacité financière à répondre aux besoins futurs de la population, car il pourrait ne pas incorporer de dynamique dans le temps.

En intégrant l'ensemble des éléments résultant de décisions locales ou extérieures, la prospective financière établie sur 3 ans fait ressortir des ratios satisfaisants et des indicateurs de bonne gestion, tout en maintenant notre objectif initial de continuer à maîtriser les taux de la fiscalité locale pour les Pornicais.

LES ORIENTATIONS DU BUDGET 2021

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Une nouvelle progression des recettes réelles de fonctionnement est attendue à 21 112 000 € en hausse de 1,73 % par rapport au BP 2020, soit un niveau supérieur à l'inflation très fortement ralentie par la crise sanitaire.

Cela s'explique notamment par l'augmentation prévisionnelle des droits de mutation (+13,19%), tout en restant prudent. La recette estimée pour 2021 reste inférieure aux encaissements constatés sur les exercices 2017, 2018 et 2019. Par ailleurs, à ce jour, sur l'exercice 2020, il n'est pas constaté de ralentissement sur les opérations immobilières à Pornic.

En parallèle, il est envisagé une hausse de 10 % du produit des jeux du casino perçu par la Ville par rapport aux prévisions 2020. L'année passée, il s'agissait de la première année d'exploitation en année pleine du casino sur son nouveau site et les prévisions avaient été relativement prudentes. Désormais, le fonctionnement du casino est davantage rôdé et le chiffre de 1 100 000 € de recette pour la Ville peut être réalisé logiquement. Rappelons, à cet effet, que le casino de Pornic est depuis cette année, classé le premier casino de Loire-Atlantique.

Enfin, les recettes de la fiscalité locale continuent de progresser compte tenu principalement de la revalorisation estimée de la Loi de Finances en décembre prochain et de l'augmentation des bases fiscales (nouvelles constructions et réhabilitations).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de gestion, regroupant les dépenses de fonctionnement hormis les intérêts de la dette ressortiraient à 17 421 000 €, soit une hausse non négligeable de 4,07 % par rapport au budget de fonctionnement 2020.

Les frais de personnel progresseraient de 5,23 % en un an, de manière maîtrisée afin de réajuster certains services, d'assurer le fonctionnement de nouveaux équipements et de tenir compte de la création du service patrimoine.

Les charges à caractère général augmentent de 3,17 % par rapport aux prévisions du BP 2020 afin de tenir compte des nouvelles orientations en ce début de mandature.

Enfin, le poste relatif aux subventions et participations progresserait de 2,77 % en 2021 compte tenu de la hausse programmée de la subvention de la Ville au CCAS.

INVESTISSEMENT

La majorité municipale a élaboré un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) jusqu'en 2026 en adéquation avec le programme électoral. Toutefois, la prospective financière étant établie jusqu'en 2023, seuls ceux prévus sur cette période sont retracés dans le PPI communiqué.

L'ensemble des investissements programmés pour 2021 représente un budget de 7 010 000 € dont 45 % d'investissements de renouvellement et 55 % de projets spécifiques :

- 150 000 € pour la rénovation de la toiture du complexe sportif et culturel du Val Saint-Martin
- 100 000 € pour achever la réalisation et l'équipement d'une nouvelle salle polyvalente au Clion sur Mer
- 500 000 € pour la rénovation du cinéma Saint-Gilles en théâtre et compléter les crédits 2020
- 550 000 € pour l'aménagement des vestiaires et du club house des tennis du Clion
- 350 000 € pour la création d'un skate park (1^{ère} enveloppe)
- 300 000 € pour le début de la réalisation de la cuisine centrale de Kerlor
- 840 000 € pour financer la 2^{ème} tranche de la rénovation de l'église de Sainte Marie
- 500 000 € de financement complémentaire de la fin des travaux de la liaison Quai-Ville historique
- 300 000 € pour débiter la rénovation des bâtiments de la place de la terrasse
- 150 000 € pour le réaménagement qualitatif du cimetière de Pornic
- 70 000 € pour instaurer un budget participatif annuel

Pour équilibrer la section d'investissement, il est prévu sur la période de la prospective un recours à l'emprunt plus conséquent qu'antérieurement et supérieur au remboursement de la dette actuelle en capital. Cette augmentation de la dette est possible compte tenu du faible niveau d'endettement de la commune. Elle s'effectue néanmoins dans un cadre maîtrisé permettant de préserver les générations futures et de ne pas obérer les marges de manœuvre.

La capacité de désendettement sera inférieure à 6 ans en 2023. L'endettement par habitant sera également suivi avec attention sur le mandat.

CONCLUSION

En conclusion, le Rapport d'Orientation Budgétaire présenté s'appuie sur trois axes principaux :

- un maintien des taux de la fiscalité communale
- une gestion sérieuse et un contrôle des indicateurs budgétaires et financiers
- un fort niveau d'investissement en adéquation avec notre programme électoral pour répondre aux besoins de notre territoire

soit, des objectifs que peu de communes mettront en avant dans un contexte difficile

La commission des Finances réunie le 19 octobre 2020 a pris acte du rapport d'orientation budgétaire 2021. Le Conseil municipal est invité à en délibérer et :

- **PRENDRE ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire et de l'existence du rapport d'orientation budgétaire sur la base duquel s'est tenu le débat.
- **APPROUVER** les termes du débat d'orientation budgétaire 2021.

M. le Maire lit l'intervention suivante :

" Mesdames et Messieurs les Elus de la Commune de Pornic,
Chers Collègues,

Nous vivons des circonstances très particulières :

Le débat d'orientation budgétaire s'inscrit, cette année, dans la situation très particulière de crise liée à la pandémie du COVID-19. Une crise sanitaire, économique et sociale dans laquelle notre commune, ses élus, ses agents ont un rôle important à jouer et des responsabilités à assumer.

Notre objectif est de participer activement à la reprise et d'anticiper au mieux la sortie de cette crise en :

. Contribuant à la mise en œuvre des différentes phases de la gestion de la crise sanitaire que nous traversons depuis mars dernier.

. Accompagnant les entreprises et en les soutenant pour qu'elles tiennent dans cette tempête

. Protégeant nos concitoyens fragilisés par une crise sociale inéluctable qui s'inscrit dans la durée

. Participant à la relance des activités, en particulier au travers d'un plan d'investissement pluriannuel fort, et en agissant ainsi sur l'emploi

D'autres éléments, extérieurs à notre collectivité, doivent aussi être pris en compte :

. L'endettement de la France, déjà très important va se creuser, à la suite de cette crise. Par notre gestion rigoureuse, nous devons contribuer à la maîtrise des dépenses des collectivités

. L'Etat indique toutefois une stabilisation de ses dotations sans que, pour autant, nous en maîtrisons la répartition choisie à l'intérieur de l'enveloppe globale

. Enfin, la réforme de la Taxe d'Habitation est toujours en cours. Certes la suppression de cette Taxe sera compensée par un dégrèvement de l'Etat, mais nous ne bénéficierons plus de la dynamique de l'évolution des bases et notre autonomie financière est impactée puisque seul demeure le levier de la taxe foncière.

Ce contexte extérieur doit nous inciter à une gestion responsable et prudente, tout en impulsant une forte dynamique sur notre territoire.

Mais nous sommes dans un contexte local positif.

La bonne gestion de la mandature précédente nous donne des marges de manœuvre importante, dans notre budget de fonctionnement, mais aussi pour investir.

Les efforts, la vigilance qui nous ont guidés durant les 6 années passées nous permettent d'aborder la mandature qui s'ouvre avec sérénité et ambition.

Notre endettement, nos capacités de désendettement, le niveau de notre épargne nette et de notre épargne brute, les différents ratios de gestion nous donnent des marges de manœuvre dont peu de collectivités peuvent bénéficier.

C'est l'occasion pour moi de rappeler qu'avoir un niveau d'épargne élevé est important car il permet non seulement de rembourser les échéances d'emprunt mais surtout d'investir.

D'autres éléments positifs nous permettent de regarder sereinement l'avenir, malgré le contexte de crise actuelle :

. Le fort niveau des droits de mutation et de taxe d'aménagement, lié à l'attractivité de notre territoire et à la dynamique immobilière. Cela tout en assurant une gestion maîtrisée de l'augmentation de la population, pour préserver la qualité de vie de chacun. Le PLU 2011 prévoyait 17 000 à 18 000 habitants en 2020, nous sommes aujourd'hui à 15 407, selon les derniers chiffres communiqués par l'INSEE.

. Le produit des jeux du Casino, dont le niveau a fortement augmenté depuis l'ouverture du nouveau Casino et le nouveau contrat de délégation de service public lié. Ces recettes doivent néanmoins être projetées avec prudence en 2021 en raison de la crise liée au COVID.

Dans cet environnement, nous avons fait un certain nombre de choix qui sont présentés dans ce rapport d'orientation budgétaire, pour l'année 2021 :

1/ Concernant la fiscalité locale, il n'y aura pas d'augmentation des taux, comme nous nous y sommes engagés durant la campagne pour les élections municipales. Je rappelle que la mandature précédente a été marquée par une baisse constante de la fiscalité municipale, choix que seules deux communes de Loire-Atlantique ont eu l'audace et le courage de faire.

2/ Le budget consacré aux subventions est augmenté pour 2021

En effet, la crise sanitaire et économique nous fait craindre une crise sociale à laquelle nous devons faire face en solidarité avec la sphère associative mobilisée. Nous devons prévoir de renforcer le soutien aux personnes les plus fragiles, c'est ce qui motive l'augmentation de la subvention de la ville au CCAS.

Parallèlement, plus que jamais, nos associations ont besoin de notre soutien. La vie associative, le bénévolat sont l'ADN de notre ville. Leur rôle dans la qualité de la vie pornicaise est crucial. La Ville et les élus doivent accompagner, aider, et encourager ses associations. Toutes doivent être soutenues.

3/ Concernant nos charges à caractère général, nous devons continuer à les maîtriser. Même si la contractualisation avec l'état sur la limitation des charges ne s'appliquait pas encore à Pornic, nous devons intégrer cette démarche de maîtrise, d'autant plus dans ce contexte de crise où l'Etat et l'ensemble des collectivités voient leur situation financière fragilisée.

Cette gestion rigoureuse et les marges de manœuvre dont nous disposons nous permettent de maintenir une vraie dynamique : contribuer à l'effort de résorption du déficit public et investir sur Pornic, grâce à notre niveau d'autofinancement élevé.

Enfin, comme nous l'avons toujours fait, il nous faut continuer d'agir en responsabilité vis-à-vis de la dépense publique.

4/ Concernant les frais de personnel, il s'agit de :

- Mettre en œuvre les orientations promises lors de la campagne électorale
- S'adapter à l'évolution de nos services et de nos équipements publics
- Permettre la réalisation et le fonctionnement des investissements sur lesquels nous sommes engagés et qui sont nécessaires à Pornic, en qualité de ville centre, à l'échelle de notre agglomération, mais aussi plus largement à l'échelle du Pays de Retz

Nous avons besoin de renforcer nos services pour exécuter notre Programme d'Investissement et adapter nos moyens aux nouveaux équipements. Ces impératifs nous amènent à abonder cette ligne budgétaire pour 2021.

Un niveau élevé d'investissement

C'est un budget de plus de 7 millions d'euros d'investissements qui est prévu, à comparer au budget de 5 millions d'euros inscrit l'an dernier.

Cet engagement très important a été rendu possible, grâce aux efforts de gestion qui ont été entrepris tout au long du mandat précédent et qui ont permis un désendettement conséquent sur 6 ans, mais aussi de maintenir une épargne significative qui nous confère une très bonne capacité de remboursement de nos emprunts, actuels et à venir.

Les collectivités ont aussi un rôle très important à jouer par leurs investissements pour soutenir l'économie, en particulier le secteur du BTP et les entreprises locales.

Enfin, nous avons fait le choix, pour la mandature à venir, d'un Programme Pluriannuel d'Investissement ambitieux et conforme aux engagements de la campagne, afin de :

- Accompagner l'évolution des besoins des pornicais
- Maintenir la qualité de vie sur notre commune
- Renforcer le dynamisme économique, synonyme d'emploi

Ces choix effectués dans notre Programme d'Investissement, dont le contenu des 3 premières années est précisé dans ce Débat d'Orientations Budgétaires, résultent d'une importante réflexion, d'un partage avec les Pornicais et de priorisations effectuées après échanges avec les services de la ville.

En 2021, parmi les 7 millions d'euros d'investissement, une enveloppe de 3,2 millions d'euros est dédiée aux investissements de renouvellement et d'adaptation. Celle-ci intégrera :

- . les entretiens de voirie et bâtiments,
- . les besoins en équipement de nos services,
- . l'étude pour le déploiement de la vidéo protection pour garantir la sécurité des biens et des personnes,
- . la refonte du site Internet de la Ville et le déploiement du numérique au quotidien pour rendre efficace le dialogue collectivité/citoyens,
- . la deuxième phase du schéma des mobilités,
- . la fin de l'aménagement du cimetière de Sainte Marie sur mer et les études du futur aménagement du cimetière de Pornic,
- . la poursuite de la modernisation des équipements de sanitaires publics automatisés avec une accessibilité universelle,
- . l'écriture du schéma d'aménagement lumière qui apportera la rénovation et la modernisation de notre parc d'éclairage public, en le rendant moins énergivore et donnant la possibilité de moduler les périodes d'éclairage,
- . enfin, un programme de 300 000 euros pour les effacements des réseaux aériens.

Notre objectif est également de préserver les marges de manœuvre pour l'avenir

Aussi, notre Plan Pluriannuel d'Investissements doit permettre de :

- Maintenir nos bons ratios, indicateurs de bonne gestion, notamment : épargne brute, épargne nette et l'endettement à terme
- Avoir un niveau d'endettement en adéquation avec les ressources annuelles de la Ville
- Avoir une capacité de désendettement entre 5 et 6 années

Notre but est de pouvoir répondre à des besoins nouveaux conséquents, de parer à tout élément extérieur imprévu ou de pouvoir profiter d'opportunité d'acquisition foncière, comme nous avons pu le faire en fin de mandature avec l'acquisition du jardin de Mme Jourdan dans le bourg de Ste Marie (330 000 €), le bâtiment de la Terrasse-La Villa Louisiane (480 000 €) ou le

site de l'ancienne menuiserie du bourg du Clion (1 035 000 €) soit 1.845 million d'euros investis dans le patrimoine foncier stratégique pour dessiner les projets futurs de la commune.

Notre endettement s'effectuera dans un cadre maîtrisé permettant de préserver les générations futures et de ne pas obérer les marges de manœuvre.

En conclusion, nous posons les bases en ce début de mandature, d'une gestion responsable, mais ambitieuse, permettant de toujours améliorer les conditions de vie à Pornic, de faire face à la crise que nous traversons, tout en préservant l'excellente santé financière de notre commune pour les années à venir.

Pour 2021,

. Le budget de Fonctionnement sera de 21,1 Millions d'Euros

. Le budget d'Investissement sera de 7 Millions d'Euros

Les taux de la fiscalité sont stables pour 2021. Il n'y aura pas d'augmentation.

Je vous remercie de votre attention."

M. Hubert souhaite intervenir sur la fiscalité, sur l'impact Covid qui n'est pas pris en compte, sur les investissements dans le détail puis sur le budget participatif :

"Tout d'abord nous voulons faire un rappel sur le calcul de la baisse des taux qui cache en fait une hausse d'impôt. Vous écrivez : après un mandat où la baisse régulière de 1 % des taux de la fiscalité locale a été actée, il est désormais prévu une stabilité des taux communaux de la fiscalité locale jusqu'en 2023. Vous alliez jusqu'à affirmer pendant votre campagne que les impôts n'ont pas augmenté, ils ont baissé. De notre côté, nous constatons que sur 6 années, le taux de la taxe foncière est passé de 14,31 à 13,47 soit une baisse de 4,89 %, d'un autre côté il est passé sous silence que les bases imposables augmentent de 5,83 % soit une augmentation de 0,94 %. Pour la taxe d'habitation, le taux est passé sur les 6 dernières années de 23,82 % à 22,77 % soit une baisse de 4,41 %, d'un autre côté il est passé sous silence que les bases imposables ont augmenté de 5,82 %, soit une augmentation de 1,41 %. Tout ça pour dire que contrairement à ce que vous affirmez depuis 6 ans, les impôts ont augmenté. Vous nous dites aucune hausse de la taxe foncière malgré la disparition de la taxe d'habitation. Mais vous oubliez de dire que Pornic fait partie des communes pour lesquelles les compensations de l'Etat, les dégrèvements seront égaux voire supérieurs au manque à percevoir. Enfin, vous nous dites que par prudence une évolution modérée des bases a été retenue. La prudence, vu le contexte inédit et les besoins de l'Etat qui s'annoncent plus qu'importants, serait au contraire de tabler sur une évolution importante des bases, qui je vous le rappelle en temps normal ces 6 dernières années ont augmenté de presque 6 %. Quand on voit les emprunts lancés par l'Etat, je vois mal comment les bases pourraient rester stables. A priori, en terme d'impact fiscal, apparaît une sous-évaluation dans le rapport d'orientation budgétaire, vous tablez sur un scénario optimiste mais à l'heure actuelle je ne vois pas comment il peut être optimiste.

Sur la non prise en compte de l'impact Covid, vous écrivez "le but est de pouvoir se permettre à tout moment de répondre à des besoins nouveaux conséquents ou parer à tout élément extérieur imprévu, tel que saisir des opportunités d'acquisitions foncières comme nous venons de le réaliser au cours des derniers exercices antérieurs". Il semble que l'élément extérieur imprévu est maintenant connu de tous, il se nomme Covid et aura des effets économiques et sociaux dévastateurs. Pour rappel, la commission Finances qui a discuté ce rapport d'orientation budgétaire s'est tenue le 19 octobre, au moment où personne n'imaginait un nouveau reconfinement et certainement ceux qui vont suivre. Ces orientations budgétaires font complètement fi du contexte et le rapport a été travaillé alors qu'on sortait de l'été avec une saison qui a bien fonctionné. Par exemple, pour le centre d'action sociale, seulement 2,77 % d'augmentation prévu, alors que le PIB vient de chuter de 12 %. On vous demande s'il est possible d'ajourner le ROB tout simplement parce qu'il a été écrit dans un contexte, une volonté de poursuite d'un programme électoral qui fait complètement fi d'un contexte qui s'annonce dévastateur.

Maintenant sur les nombreux investissements, nous sommes d'accord sur les travaux urgents comme les bâtiments de la Terrasse qui se délabrent à vue d'œil. Mais par contre, quand on prend les autres exemples, comme le skate-park, 700 000 € sont provisionnés. Nous l'avons travaillé dans notre programme et les chiffres de constructeur faisaient apparaître des budgets de l'ordre de 125 000 à 300 000 € hors taxes pour des skates-parcs d'environ 1 000 m² incluant même des dalles pour la danse hip-hop. Nous vous transmettrons nos sources, sans vouloir citer le constructeur. Donc rien que pour le skate-park nous notons une surévaluation de 400 000 €. Une nouvelle tranche de 500 000 € pour l'ancien cinéma Saint Gilles, en plus des 250 000 € qui ont déjà été provisionné sur l'ancien débat d'orientation budgétaire, pour une salle de répétition de théâtre : soit mais sur quelle base d'analyse. Encore une fois, on vous l'a demandé, il n'y a pas eu d'études préalables faites donc on provisionne sans études. Pour la rénovation et l'agrandissement des vestiaires et du club house des tennis du Clion, 550 000 € sont provisionnés, on parle d'une surface existante de 115 m², à moins de tout refaire en

marbre ou de quadrupler la surface, on ne comprend pas une telle somme : sur quelle base là encore ? 3 300 000 € pour la réfection de la place du Môle, du quai l'Herminier et l'étude d'une passerelle entre les quais : encore une fois sur quelle base d'analyse ? Enfin, 200 000 € pour la rénovation du mur d'escalade en 2023, est-ce bien prioritaire dans le contexte actuel ? Sur la base des ratios dont nous disposons, nous estimons une surévaluation de plus d'un million d'euros des investissements, sans prendre en compte les 3 300 000 € pour le Môle et le quai l'Herminier. Cette surévaluation cache-t-elle de l'excédent programmé ou est-elle due à l'absence totale d'analyse prévisionnelle ? Le problème d'une surévaluation est que l'on se coupe de pouvoir répondre à d'autres besoins. Les impôts ne servent pas à générer de l'excédent et la loi oblige à des prévisions sincères. Ici on semble encore se diriger vers des bas de laine et ce n'est pas de la bonne gestion ; d'autant plus dans le contexte de crise inédit qui s'ouvre et Pornic n'en sera pas exempt soyez-en sûr. Vous avez affirmé en commission qu'aucune analyse n'avait été lancée pour l'évaluation du coût du skate-park, de la cuisine centrale, de la réfection du Môle et du quai l'Herminier et de la transformation du cinéma Saint Gilles. C'est très inquiétant d'autant plus que, vous le dites, ces projets répondent à votre programme électoral. Que votre programme électoral ait été chiffré approximativement c'est une chose déjà inquiétante, vous qui n'avez de cesse de prôner votre bonne gestion, mais que l'on continue 8 mois après sans être capable d'étayer clairement le montant de ces projets, c'est pour le coup très inquiétant, surtout dans la période actuelle. Vous nous permettez donc de douter, quand vous écrivez que le ROB s'appuie sur une gestion sérieuse.

Enfin, sur le budget participatif, en moyenne les budgets participatifs sont de 5 % des budgets d'investissement des communes, quant ici il n'est que de 1 %. Nous soulignons le fait qu'une dose de participatif soit introduite mais déplorons qu'elle ne soit que symbolique. En effet, un tel budget ne permettra pas aux Pornicais de se positionner sur des projets structurants. Mais comme vous l'avez dit en commission les citoyens ne sont pas compétents pour de tel choix. Sur la base de tous les manquements précités, nous demandons d'ajourner le vote du ROB pour permettre à la commission Finances de retravailler sur un rapport d'orientation budgétaire en cohérence avec le contexte de crise actuelle et à venir et non juste en réponse à un programme électoral d'avant crise sur la base d'analyses absentes. Merci"

M. Rousseau souhaiterait connaître le montant de l'emprunt et demande s'il est prévu un plan pluriannuel pour la réalisation de pistes cyclables.

M. Gris précise qu'en l'absence de fiches techniques sur la cuisine centrale il est difficile de voir si les sommes budgétées sont sous ou surévaluées. En effet le budget ne sera effectivement pas le même s'il faut servir 350 repas ou 1 000 repas ainsi que les centres de loisirs. Quant au fait de saisir des opportunités d'acquisitions foncières, il suggère que l'agence foncière de Loire-Atlantique dont Pornic Agglo Pays de Retz est adhérente, pourrait peut-être les porter, comme elle l'a fait pour l'acquisition du terrain qui va servir de foyer de jeunes travailleurs à Sainte Pazanne. Toutefois, en l'absence de débat, M. Gris souligne la difficulté de savoir si cet outil serait intéressant pour Pornic. Il ajoute que par ailleurs le débat pourrait aussi porter sur l'instauration d'une nouvelle taxe, la taxe spéciale d'équipement (TSE), qui elle ne sera pas une baisse d'impôt, à moins que Pornic Agglo n'adhère plus à l'agence foncière de Loire-Atlantique. Si les opportunités à saisir passent par cette agence, avec ses priorités soit sociales soit économiques il y aura un impact pour tous les foyers mais aussi les entreprises. En effet, la décision, qui doit être prise avant le 8 décembre 2020 sans être débattu en conseil municipal, d'instaurer la TSE en 2021 qui devrait se situer entre 7 € et 14 € par maison d'habitation, aura également un impact sur toutes les entreprises, les centres commerciaux. Dans le contexte actuel, il serait bien d'expliquer pourquoi cette taxe est instaurée et à quoi elle va servir.

M. le Maire interrompt M. Gris et lui signale que ce n'est pas le sujet.

M. Rousseau demande des compléments d'information sur le projet de liaison quai/ville historique.

M^{me} Hugues souhaiterait des précisions sur la remarque de M. Hubert qui déclare que l'équipe majoritaire n'a pas tenu compte des impacts Covid et demande ce qu'il manque à leur avis.

M. Hubert répond qu'il manque un bilan, des analyses, qu'il n'y a rien sur l'impact de la force économique, aucun fond de solidarité n'est provisionné ou à venir même si la communauté d'agglomération a, certes, abondé dans un fond déjà régional. Il est prévu des investissements comme un mur d'escalade, des vestiaires, un club-house, un théâtre, alors qu'il n'est pas sûr que dans l'année à venir, voire plus, ce genre de lieu puisse être fréquenté. M. Hubert indique que la première chose qu'aurait faite Pornic Vent d'Avenir ce sont des analyses et peut être revoir ses priorités qui au vu du contexte actuel peuvent ne pas répondre à un programme

électoral. Il y a des dépenses qui sont prioritaires d'autres qui ne le sont pas. Il pense que l'augmentation donnée pour le CCAS est très en-deçà de l'impact social et économique qui va arriver. M. Hubert reconnaît qu'il est compliqué de prévoir des ROB alors que les confinements s'enchaînent d'un mois à l'autre mais celui-là a été fait en fin d'été, au haut de la vague économique, après une bonne saison. Ce ROB répond à un programme électoral mais l'impact sanitaire et économique à venir est complètement absent.

M^{me} Chemin revient sur la remarque de M. le Maire qui dit qu'il va falloir faire face à une crise sociale et qui appelle même à la solidarité et souligne cette prise de conscience. Toutefois, pour rejoindre les propos de M. Hubert, elle relève qu'un taux directeur à 2 % au niveau du budget du CCAS paraît effectivement très faible et correspond sûrement à un manque d'analyses des besoins qui pourtant figure dans le budget avec la création d'un accompagnement spécifique pour l'analyse des besoins.

M^{me} Rondineau indique que les lignes budgétaires attribuées aux différents projets d'investissement permettent la réalisation des projets. Elle précise que des études de faisabilité ont été réalisées pour les différents projets et que maintenant il faut les mettre en oeuvre. En ce qui concerne le projet de cuisine centrale, M^{me} Rondineau indique qu'actuellement il est servi en moyenne 800 repas par jour sur les trois écoles publiques de la Ville ce qui correspond à un peu plus de 80 % des enfants qui fréquentent les écoles. Pour le projet liaison quai/ville historique, M^{me} Rondineau rappelle à M. Rousseau qu'il s'agit du projet présenté en commission Travaux.

M. Rousseau répond que justement les montants ne correspondent pas à ce qui avait été dit en commission Travaux, puisqu'ils étaient de l'ordre de 1 500 000 € et que dans le ROB il s'agit de 500 000 € avec une livraison l'année prochaine.

M. le Maire rappelle que les 1 500 000 € H.T. ont été voté au budget supplémentaire 2020 au mois de juin dernier et que les estimations qui ont été faites nécessitent de rajouter 500 000 € ce qui représentera un projet de l'ordre de 2 000 000 €.

M. le Maire souligne que les études pour tous les projets ont été réalisées et seront présentées dans les commissions ad-hoc. Seul le projet de la passerelle place du Môle, comme M. le Maire en a fait part en commission, n'a pas été chiffré.

M. Montaville intervient au sujet du projet de skate-park qui fait partie des engagements de campagne de l'équipe majoritaire. Pour répondre à M. Hubert qui évoquait une somme de 700 000 € pour ce projet, M. Montaville précise qu'il est fait mention dans le rapport d'orientation budgétaire d'une ligne de 350 000 € en 2021. Ce projet n'est évidemment pas encore abouti, il s'agit pour l'instant d'ouvrir une enveloppe pour pouvoir commencer à travailler, à réfléchir sur ce dossier. Il acte que Pornic Vent d'Avenir avait travaillé sur un projet à hauteur de 125 000 €, mais souligne qu'après avoir étudié les différents coûts d'un skate-park en France, le prix moyen au mètre carré se situe entre 350 € et 400 €, sans parler de l'acquisition foncière. Il ajoute que le coût du plus grand skate-park de France, situé à Fauter sur Mer, est de l'ordre de 700 000 €. Alors effectivement, il est possible de faire des skate-parks au rabais, qui seront désertés, qui ne serviront pas à la jeunesse, qui ne serviront pas aux jeunes adultes et qui ne seront pas non plus un lieu de convivialité. Ce n'est pas le projet de l'équipe municipale qui est un projet transgénérationnel, et pas uniquement un lieu où sera pratiqué du skate. Le skate, la trottinette, le BMX concernent également les jeunes adultes, ce sont maintenant des activités transgénérationnelles. M. Montaville indique d'ailleurs que le skateboard intègre les jeux olympiques en 2021. D'autre part, le skate-park peut aussi être imaginé comme un lieu où se dérouleraient des spectacles, un lieu ouvert à des personnes de tous âges qui pourraient venir voir évoluer la jeunesse. Il ne s'agit pas simplement de blocs de béton mais d'un lieu beaucoup plus polyvalent en terme de fréquentation. Il faut également penser aux frais connexes, l'électricité, l'eau, l'éclairage, les sanitaires. La somme budgétée peut effectivement paraître importante s'il s'agit uniquement de blocs de béton mais ce n'est pas le cas. Il s'agira en effet d'un parc municipal sportif, où le skate sera pratiqué, d'une surface globale d'environ 2 000 m². Pour conclure, M. Montaville cite le skate parc de Rezé qui n'a certainement pas coûté 125 000 €.

Concernant l'aménagement des vestiaires et du club house des tennis du Clion, M. Montaville indique que les études de faisabilité ont montré qu'une nouvelle construction serait moins onéreuse qu'une restauration. Il s'agit donc de remettre les vestiaires aux normes PMR (Personnes à Mobilité Réduite), de créer des vestiaires homme, femme, jeunes et de refaire des espaces de convivialité.

M. Fily intervient sur le projet de transformation de l'ancien cinéma Saint Gilles en théâtre. Il confirme les propos de M^{me} Rondineau sur la réalisation d'une étude de faisabilité. Au-delà des chiffres, il se déclare très surpris qu'un tel investissement puisse être remis en cause. En effet, aujourd'hui, un équipement culturel complémentaire sur la Ville de Pornic va créer du lien social, d'une part pour accompagner les associations de théâtre qui attendent cet équipement et également avec la population avec une programmation future au sein de ce théâtre municipal. C'est un investissement utile qui figurait au programme électoral de la liste majoritaire.

M^{me} Marié relève le reproche des membres du groupe minoritaire sur le fait d'inscrire des projets sans avoir réalisé d'études antérieures. Et en retour, elle leur demande sur quoi ils s'appuient pour dire que l'enveloppe prévue pour le CCAS n'est pas suffisante. M^{me} Marié souhaite communiquer quelques éléments qui ont servi à déterminer le montant de la subvention de fonctionnement 2021 pour le CCAS, qui contrairement à ce que dit M^{me} Chemin n'augmente pas que de 2,8 %.

M^{me} Marié lit l'intervention suivante :

"Vous avez pleinement raison de dire que le CCAS a été confronté de plein fouet par l'épidémie. Pour autant, il a maintenu son activité dans les locaux pour venir en aide aux plus démunis, aux personnes vulnérables, aux situations d'isolement, aux violences intrafamiliales, aux sans domicile fixe, aux demandes de logements, d'alimentation et bien d'autres encore. Tout ça, pour répondre à l'urgence et à l'épidémie et vous ne pourrez pas me démontrer l'inverse, parce que moi j'étais sur le terrain tous les jours ; et tout ça dans le respect des consignes sanitaires. Cette situation a généré des dépenses, vous avez raison, inattendues. Je citerai l'augmentation des achats en lien avec la gestion de risques de contamination, protection, désinfection, etc... Nous avons dû ajouter une prime Covid aux agents en activité. Le service d'aide à domicile a été assuré en mode restreint conformément aux préconisations du conseil départemental. Seules les interventions prioritaires ont été maintenues. Je citerai le levé, l'aide à la toilette, l'aide aux repas, les courses, les aides ménagères uniquement pour les personnes isolées. Cette contrainte a eu des conséquences : une baisse de recettes, certes. Mais cette conséquence nous l'avons intégré dans notre demande de subvention à la Ville pour l'an prochain. En 2020, notre subvention était évaluée à 475 000 €. En cours d'année, nous avons estimé que nous en avions un peu trop et nous avons demandé une baisse. L'épidémie est arrivée, nous avons demandé à pouvoir bénéficier de ce manque qui n'était pas lui prévisible. Il nous a donc été reversé et nous avons réellement et concrètement obtenu 445 000 €. Pour 2021, en fonction de la situation actuelle car aujourd'hui bien évidemment, personne, ni vous ni moi, ne peut savoir ce que demain sera, pour autant nous avons estimé un besoin à 12,6 % supérieur à 2020 et non pas 2,8 %".

M^{me} Hugues pense que ce chiffre de 2,80 % fait suite à une erreur de lecture des chiffres. En effet, c'est l'enveloppe globale qui comprend toutes les subventions, les subventions aux associations, les subventions aux écoles, les subventions au CCAS, qui augmente de 2,80 % mais à l'intérieur de cette enveloppe la subvention au CCAS passe de 445 000 € à 535 000 €.

Concernant le plan mobilité circulation douce, M. Herbin informe de la poursuite du programme de pistes cyclables dans le cadre du schéma des modes actifs. Il rappelle la création de pistes cyclables au Chaudron, à la Rogère, boulevard de Linz, boulevard de l'Océan, boulevard de la Noëveillard et confirme la volonté de l'équipe majoritaire de continuer dans la même trajectoire. Il évoque l'élaboration d'un schéma des modes actifs n° 2 en collaboration avec la communauté d'agglomération.

M^{me} Hugues indique que le recours à l'emprunt en 2021 est de 4 659 000 € et figure dans les tableaux de prospectives. Concernant les remarques faites sur la préparation du débat d'orientation budgétaire, M^{me} Hugues tient à souligner le travail que représente l'élaboration du rapport d'orientation budgétaire. En effet, celui-ci commence au sein de la collectivité au mois de juillet en collaboration avec la totalité des services et la totalité des adjoints et ne se fait pas sur un coin de table. Elle fait remarquer à M. Hubert que l'année dernière il n'était pas plus possible de prévoir le Covid et que néanmoins, lors du vote du budget supplémentaire, un certain nombre de mesures supplémentaires a été mis en place. Il existe toujours une part d'inconnu dans l'année qui arrive. Elle insiste sur la préparation, le travail partagé avec les services et les adjoints et affirme que les impacts Covid qui concernent la Ville et qui concernent les compétences de la commune ont été examinés et abordés partout où cela a été nécessaire.

Concernant la mise en place d'un budget participatif, projet sur lequel les deux groupes se rejoignent au moins sur le fond, M^{me} Hugues indique qu'après étude de budgets participatifs mis

en place dans d'autres communes, la montant de ces budgets est fixé en moyenne à 6,5 € par habitant et par an. Cette moyenne est calculée sur un écart type de 1 € à 45 €. La Ville de Pornic a choisi de fixer le budget participatif à 5 € par habitant et par an soit un montant de 70 000 €. M^{me} Hugues souligne que sur la totalité de la mandature cela représente des budgets intéressants et précise que ce montant peut être réactualisé en cours de mandature si des besoins supplémentaires sont nécessaires.

Mme Van Goethem souhaite rappeler les mesures qui ont été prises pour la vie économique comme l'exonération des droits de terrasse pour certains commerces, de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE), la diminution de droits de place, l'exonération pour Pornic Aventures, le Petit Train. Tous les dossiers ont été étudiés en fonction de la situation.

M. le Maire rappelle que la compétence développement économique est communautaire même si dans le cadre des compétences municipales un certain nombre de leviers, notamment sur le domaine public, est resté de gestion communale. Aujourd'hui, les recettes relatives au développement économique sont versées directement à la communauté d'agglomération qui met en place des mesures pour aider l'ensemble de la force économique avec l'aide du département et de la région qui sont extrêmement engagés. En observant ce qui se passe réellement sur le territoire de Pornic, chacun peut être fier des aides apportées au monde économique.

M. le Maire souligne que le budget ne se décide pas ce soir mais qu'il s'agit de fixer des orientations budgétaires. Il rappelle qu'une élection municipale a eu lieu, qu'une équipe municipale a été élue, avec plus de 4 400 voix et 4 000 voix en 2014, et qu'aujourd'hui il est question d'appliquer le programme de cette équipe. Evidemment, une crise sanitaire économique et sociale est arrivée, évidemment, il faudra s'adapter mais le cycle budgétaire d'une collectivité passe par un rapport d'orientation budgétaire, qui sera voté ce soir. C'est une première étape, elle sera suivie par un vote du budget le 11 décembre prochain et si nécessaire par des décisions modificatives en cours d'année pour s'adapter. Un compte administratif sera voté fin juin conformément à la loi, ainsi qu'un budget supplémentaire avec lequel il sera aussi possible d'agir. M. le Maire déclare que l'équipe actuelle a fait ses preuves, elle a montré qu'elle savait maîtriser ses budgets avec des budgets supplémentaires et des comptes administratifs qui permettaient d'abonder les projets et répondre à des besoins supplémentaires en fonctionnement si nécessaire. Le budget est travaillé par les services depuis le mois de juillet, avec des heures de réunion, il est fait de façon à avoir une gestion de bon père de famille, permettant d'avoir des leviers pour offrir des ressources supplémentaires si besoin. Il prend l'exemple de la taxe d'aménagement, pour laquelle les recettes prévisionnelles ont été calculées en réalisant une moyenne sur 5 années, afin d'en diminuer le montant et permettre d'avoir un budget supplémentaire correct. Il n'est pas question de faire des excédents mais de gérer la ville, d'anticiper les problèmes et les difficultés de demain. M. le Maire réaffirme que l'équipe majoritaire sait le faire, elle l'a prouvé et le prouvera encore.

Pour finir, M. le Maire s'insurge contre les propos tenus par M. Hubert sur la baisse des taux qui cache soit-disant une hausse des impôts, et dénonce le fait d'avoir dit que l'équipe majoritaire baissait la fiscalité alors qu'il s'agit bien d'une baisse des taux. M. le Maire souligne que l'augmentation des valeurs locatives ne dépend pas de lui ni de l'équipe municipale sortante. Cette dernière a fait son travail, elle a baissé les taux, c'est le seul pouvoir qu'elle avait. Il déclare que les propos tenus par M. Hubert sont un mensonge à la population.

M. Hubert demande à M. le Maire d'être plus cordial, car même s'il a la police de l'assemblée les membres du groupe Pornic Vent d'Avenir ont la loi avec eux.

M. le Maire insiste sur le fait que l'équipe municipale sortante a bien baissé les taux comme elle s'y était engagée, à l'exception de décembre 2020 car la loi de Finances n'a pas permis d'appliquer cette baisse ; c'est le seul moment où les engagements n'ont pas été tenus. Les taux ont bien été baissés et si les impôts ont augmenté ce n'est pas du fait de l'équipe municipale. La décision des bases locatives n'incombe pas à la municipalité, il ne faut pas faire croire ça à la population.

M. Hubert souligne qu'il est difficile de prendre la parole dans ces conditions, en qualité de menteur. Toutefois, il souligne qu'une gestion en bon père de famille c'est justement tout ce que l'équipe minoritaire essaye d'éviter. Il s'interroge sur le bon père de famille quand, en commission, M^{me} Thibaud déclare que les citoyens ne sont pas compétents pour se positionner sur des projets structurants, quand il est question de budget participatif, de skate parc. De plus, il maintient que les études n'ont pas été faites sur la cuisine centrale, propos qui ont été tenus en commission. Quand il est question de menteur, il pourrait lui aussi hausser la voix. En attendant, il affirme que certains propos ont été tenus en commission et aimerait au moins que

les élus aient la sincérité d'être d'accord là-dessus. Il rappelle que la loi oblige de prévoir des besoins sincères. Un excédent sur 2020 de quasiment 6 millions d'euros, il appelle ça de la politique de bas de laine et considère que ce n'est pas une gestion sérieuse de la Ville. M. Hubert confirme qu'ils ne sont pas d'accord, que le bon père de famille a peut-être besoin d'avoir une marge de manœuvre mais souligne le contexte actuel particulier. Il constate qu'effectivement, beaucoup de choses ont été faites sur 2020 pour aider les entreprises et que la ville a des leviers. Toutefois, il relève qu'il s'agit d'orientations budgétaires sur les 3 ans à venir et que rien n'est prévu pour l'impact économique qui arrive. Il demande pourquoi ne pas figer déjà l'exonération de la TLPE pour l'an prochain ? pourquoi prévoir un mur d'escalade ? il y a peut-être plus prioritaire que ça. En outre, M. Hubert fait remarquer qu'il n'a jamais dit que le ROB avait été travaillé sur un coin de table et que les taux n'avaient pas été baissés ; ils ont été baissés. Toutefois, il souligne que pendant la campagne électorale, il a bien été dit que les impôts avaient baissé, et ça c'est faux. Il ne souhaite pas revenir en arrière, il y aurait beaucoup de choses à dire et aujourd'hui il s'agit de parler d'orientations. Il faut prévoir des besoins sincères alors qu'il y a des surévaluations, comme pour le skate parc avec l'inscription de 2 fois 350 000 € sur 3 ans. Il fait remarquer que le constructeur, Constructo, a réalisé au moins une trentaine de skate-parks de qualité mais pas dans les ratios qui sont annoncés. M. Hubert constate que tous les projets sont encore très flous et continue à affirmer et marteler qu'aucune étude n'a été faite comme cela a été dit en commission.

M. Montaville répond que la commission sur le skate-park ne se tiendra pas ce soir en séance de conseil municipal. Par contre, il assure avoir commencé à travailler sur ce dossier et que les chiffres annoncés sont des chiffres sincères. Pour finir, il informe que Constructo a fait le skate-park de la Faute sur Mer pour un budget de 700 000 € et non pas de 125 000 €.

M. le Maire ajoute que les études seront présentées dans les commissions respectives et certifie qu'elles ont bien été réalisées. La seule étude qui n'a pas encore été faite est celle de la passerelle place du Môle et M. le Maire précise que l'enveloppe prévue est certainement loin de la vérité. Les études sont un point de départ, il faut maintenant travailler, affiner le programme au sein des réunions des commissions.

Adopté par 28 voix POUR
et 5 ABSTENTIONS (M. Hubert, M^{me} Guignard, M. Rousseau, M^{me} Chemin, M. Gris)

III - DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC

1 - Avenant à la convention de délégation de service public de gestion du golf et de l'activité d'accueil de congrès et autres manifestations et à la convention d'occupation temporaire du domaine public constitutive de droits réels - Activité de loisirs au Val St Martin

Le confinement lié à la crise sanitaire due à l'épidémie de Covid-19 a engendré la fermeture de nombreux établissements recevant du public tels le Golf de Pornic et le parc "Pornic Aventures".

Afin de tenter de remédier aux conséquences économiques induites par la crise, le gouvernement a pris, par voie d'ordonnance, des mesures de soutien en cas de difficultés d'exécution des contrats notamment en direction des concessionnaires et délégataires de service public et des occupants du domaine public.

La Ville de Pornic a délégué à la société Formule Golf la gestion du golf public et des activités d'accueil de congrès et autres manifestations pour une durée de 12 ans. Une convention de délégation de service public a donc été conclue le 12 décembre 2012.

Une convention d'occupation temporaire constitutive de droits réels a été passée le 7 janvier 2020 entre la Ville de Pornic et l'EURL Pornic Aventures autorisant cette dernière à occuper des terrains situés au Val St Martin en vue de l'exploitation d'un parcours d'aventures en forêt "Pornic Aventures".

La société Formule Golf et l'Eurl Pornic Aventures ont donc demandé à bénéficier de ces dispositions en raison de la fermeture de leur établissement ordonnée par les mesures gouvernementales et ont transmis les pièces attestant la dégradation des conditions d'exploitation.

Il est donc proposé de conclure un avenant avec chaque exploitant afin d'apporter les corrections permettant la compensation de la dégradation des conditions d'exploitation consistant en une exonération du montant de la redevance pour la période du confinement du 16 mars au 10 mai 2020 pendant laquelle le golf de Pornic et le parc "Pornic Aventures" ont été fermés au public, soit une durée de 57 jours correspondant à un montant de 21 696,02 € pour la Société Formule Golf et 1 918 € pour l'Eurl Pornic Aventures.

La commission des Finances réunie le 19 octobre 2020 a émis un avis favorable à la conclusion de ces 2 avenants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public signé avec la société Formule Golf pour la gestion du golf public et des activités d'accueil de congrès et autres manifestations.

Adopté par 28 voix POUR

et 5 CONTRE (M. Hubert, M^{me} Guignard, M. Rousseau, M^{me} Chemin, M. Gris)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer l'avenant n°1 à la convention d'occupation temporaire constitutive de droits réels avec l'EURL Pornic Aventures.

Adopté à l'unanimité

IV - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

1 - Attribution de subventions exceptionnelles 2020 aux associations

La Ville a souhaité apporter un soutien financier aux associations fortement impactées par la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19.

Pour cela, chaque association a été destinataire le 16 juin 2020 d'un courrier l'invitant à formuler une demande d'aide exceptionnelle auprès de la collectivité.

Cette crise ayant entraîné l'annulation de certains événements programmés par les associations, il est proposé de leur attribuer une aide équivalant à 50 % du manque à gagner en compensation des pertes financières estimées.

Au vu des demandes reçues, il est proposé d'allouer une subvention exceptionnelle aux associations qui en ont fait la demande. Le montant global de ces subventions s'élève à 48 714 € et s'ajoute aux subventions attribuées en février 2020.

La commission Moyens associatifs réunie le 12 octobre 2020 a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'attribution de subventions exceptionnelles aux associations qui ont subi des pertes financières liées à l'annulation d'événements dans le cadre de la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID 19.

- **APPROUVE** les subventions allouées aux associations.

- **DONNE DELEGATION** à M. le Maire ou l'Adjoint délégué pour signer tous les documents relatifs au versement de ces subventions.

Mme Friess ayant quitté la salle, le nombre de votants est de 32

Adopté à l'unanimité

V - COOPERATION INTERCOMMUNALE

1 - Opposition au transfert de la compétence "plan local d'urbanisme, document en tenant lieu et carte communale" à la Communauté d'agglomération Pornic aggro Pays de Retz"

Par délibération du 27 janvier 2017, le Conseil municipal de Pornic s'est opposé au transfert automatique de la compétence Plan Local d'Urbanisme (PLU) à la Communauté d'agglomération "Pornic Aggro Pays de Retz" rendu obligatoire au plus tard le 27 mars 2017 par la loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové dite « Loi ALUR » du 24 mars 2014.

Pour Pornic aggro Pays de Retz, ce transfert de compétence n'a pas eu lieu car au moins 25% des communes représentant au moins 20 % de la population s'y sont opposées.

La loi ALUR prévoit néanmoins qu'en dehors de cette échéance, le transfert de la compétence à l'intercommunalité peut intervenir dans d'autres circonstances :

- Soit de manière facultative, et à tout moment, sur volonté de la Communauté et de ses communes membres selon les modalités classiques des transferts de compétences prévus par le CGCT ;

- Soit de manière obligatoire, lors de chaque renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, sauf si les communes s'y opposent dans les mêmes conditions.

Ainsi, suite au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires en 2020, la compétence "Plan Local d'Urbanisme" (PLU) est transférée de manière automatique à la communauté d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2021, sauf si 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent dans les trois mois précédant le 1^{er} janvier 2021.

En raison des forts enjeux liés à la planification (déploiement d'une stratégie globale d'aménagement de l'espace, mise en cohérence des règles d'urbanisme actuelles sur le territoire, etc.), la décision de transférer la compétence précitée à la Communauté d'agglomération ne peut raisonnablement être envisagée qu'à l'issue d'un processus de réflexion approfondie, permettant d'associer l'ensemble des communes du territoire.

Or, compte tenu du contexte actuel, marqué par une première année de mandat en période de crise sanitaire et économique, une prise de fonction des élus retardée, le transfert récent de nouvelles compétences conséquentes à l'échelon intercommunal (eaux pluviales urbaines, petite enfance/enfance/jeunesse...), le travail d'analyse poussée n'a pas pu être engagé, à ce jour, avec les nouvelles équipes municipales.

De plus, par délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2016, la Ville de Pornic a décidé la révision générale de son PLU, et souhaite pour l'heure poursuivre la dynamique de travail engagée au sein des instances communales, dans l'attente d'une stratégie et d'une réflexion intercommunales partagées par toutes les communes membres. A cela s'ajoute l'élaboration d'un Site Patrimonial Remarquable (SPR) ayant vocation à terme à intégrer le PLU.

Aussi, au regard de tous ces éléments, il est proposé de s'opposer au transfert automatique de la compétence visée à la Communauté d'agglomération "Pornic Agglo Pays de Retz" au 1^{er} janvier 2021 (délibération jointe en annexe).

Il est par ailleurs proposé d'engager un travail de réflexion approfondi, à l'échelle communautaire, permettant de se prononcer sur l'opportunité future d'un tel transfert.

Le Comité de pilotage pour la révision générale du PLU réuni le 6 novembre 2020 a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de s'opposer au transfert automatique au 1^{er} janvier 2021 de la compétence "plan local d'urbanisme, document en tenant lieu et carte communale" à la Communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz.

- **DEMANDE** au Conseil communautaire de prendre acte de cette décision d'opposition.

Mme Guignard se déclare surprise de cette décision et lit l'intervention suivante :

"Vous vous appuyez, certes, sur les éléments légaux qui vous permettent de surseoir au transfert de la compétence à la communauté d'agglomération, mais au-delà des éléments de contexte que nous subissons tous, la vie publique continue. Pourquoi retarder encore l'adoption d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) qui est un facteur de cohésion, de cohérence et d'équilibre territorial avant tout. On ne peut plus appréhender un territoire uniquement à l'échelle communale. Ce PLUI permettrait effectivement de penser les déplacements. On sait qu'au niveau de l'agglo il y a un gros travail qui est fait sur les plans de déplacements. Il permet de travailler sur les zones inondables, les trames vertes et bleues. Je vous pose la question : pourquoi on sursoit à cette adoption, au-delà effectivement des arguments qui sont donnés ? Au niveau des arguments donnés, il n'y a pas de date, pas d'échéance de report. On est dans le flou, ce qui nous amène à se poser la question : cette mutualisation est-ce qu'elle fonctionne bien ? Sur un sujet aussi important est-ce qu'il n'y a pas des doutes, est-ce que l'on n'est pas sur des doubles dépenses du coup de maintenir un travail sur l'urbanisme de manière communale et de l'autre côté d'avoir des investissements qui se font au niveau de l'agglomération ?

En complément d'une réflexion communautaire et au-delà de l'échéance du PLUI, M. Gris souhaiterait connaître la position des élus sur ce sujet et sur un éventuel PEAN pour les espaces naturels et agricoles...

M. le Maire interrompt M. Gris en lui précisant que ce n'est pas le sujet, ce n'est pas à l'ordre du jour.

M. Barbe confirme la volonté de l'équipe municipale d'aller dans le sens d'un PLUI mais précise qu'il est souhaitable que dans un premier temps chaque commune de la communauté d'agglomération termine la procédure de révision générale de leur PLU. Ce transfert peut avoir lieu à n'importe quel moment de la mandature et dans le cas contraire il se fera automatiquement au prochain renouvellement des conseils municipaux sauf si les communes s'y opposent. Avant tout transfert, il faut que la problématique du Site Patrimoniale Remarquable (SPR), des opérations d'aménagement et de programmation correspondent bien au besoin de la commune. Sur le plan budgétaire il n'y a pas de doublon, les compétences de la commune sont bien différentes de celles de l'agglomération. Le fait de transférer la compétence PLU n'entraînera pas la suppression du service Urbanisme de la Ville. Il n'y a pas de coût supplémentaire à rester en PLU sinon la volonté d'avoir un document le plus précis et le plus juste pour la population.

Mme Guignard relève donc qu'il n'y aura pas de PLUI avant 6 ans.

M. Barbe explique que les dates fixées par la loi Alur pour le transfert des PLU envers les EPCI se fait automatiquement à chaque renouvellement des conseils municipaux mais qu'il est possible à n'importe quel moment de la mandature d'effectuer ce transfert.

M^{me} Guignard demande si toutes les communes de la communauté d'agglomération sont actuellement en révision de PLU.

M. Barbe répond par la négative et précise qu'il a été demandé aux communes de réfléchir à une actualisation de leur document d'urbanisme afin d'être au plus proche des besoins de leur territoire.

M. le Maire précise que l'urgence pour la Ville est d'avancer sur la révision de son PLU qui est en cours. Il en profite pour remercier l'ensemble des élus qui travaillent en collaboration sur ce sujet. Ce travail de révision devrait se terminer en 2022 et permettra d'intégrer le PLU de la Ville à un futur PLUI. La volonté d'aller vers un PLUI est réelle, elle fait partie des orientations du projet de territoire de l'agglomération qui d'ailleurs travaille déjà sur la création de ce PLUI. Actuellement, il s'agit plus de s'opposer à ce transfert pour permettre aux PLU en cours de révision ou à venir de pouvoir être intégrés. M. le Maire confirme que l'écriture d'un PLUI est un objectif très important pour le territoire, de nombreux projets sont à partager comme l'objectif zéro artificialisation nette, la création de zones économiques et commerciales, la mobilité...

Aujourd'hui il faut absolument établir les choix des zones économiques, réduire fortement l'impact de l'extension sur le monde agricole et arriver à des objectifs de zéro artificialisation nette qui ne peuvent être réalisable que dans le cadre d'un PLUI. Une réflexion sur le périmètre du SCOT serait même à mener afin de la mettre en concordance avec les objectifs de demain.

M^{me} Chemin relève que la population a été sollicitée alors qu'en tant que Pornicaise elle n'en a pas eu connaissance. Elle voudrait connaître les attentes de la population et savoir comment celle-ci a été sollicitée.

M. Barbe indique qu'un travail sur le patrimoine a été fait au travers de nombreuses réunions avec les associations de quartier. Il va maintenant y avoir des présentations du projet où la population pourra s'exprimer à travers des enquêtes publiques.

Pour compléter, M. le Maire indique que le projet de territoire de l'agglomération a été fait sur 18 mois de travaux partagés, 250 personnes, des élus, des services de toutes les collectivités, des personnes de la vie civile et associative ont participé à l'écriture de ce projet de territoire dont le sujet du PLUI.

Adopté par 28 voix POUR

et 5 CONTRE (M. Hubert, M^{me} Guignard, M. Rousseau, M^{me} Chemin, M. Gris)

2 - Avenant n°2 à la convention constitutive du service commun "recherche de financements et assistance au montage de projets"

Par délibération du 14 décembre 2018, le Conseil municipal de Pornic a adopté à l'unanimité la création, à compter du 1^{er} janvier 2019, d'un service commun "recherche de financements et assistance au montage de projets", entre la communauté d'agglomération "Pornic Agglo Pays de Retz" et ses communes membres.

Ce service commun a plusieurs objectifs :

- Optimiser les recettes d'investissement perçues sur le territoire ;
- Améliorer la gestion des subventions par le développement d'outils et de dispositifs communs.

Dans ce cadre, afin de définir l'objet et les modalités de fonctionnement de ce service commun, une convention constitutive a été conclue entre la communauté d'agglomération et 12 de ses communes membres.

En 2019, les communes de Villeneuve-en-Retz et de Vue ont demandé leur adhésion à ce service. Par délibération du 13 décembre 2019, le Conseil municipal de Pornic a approuvé à l'unanimité l'avenant n° 1 à cette convention permettant leur adhésion au 1^{er} janvier 2020.

Aujourd'hui, la commune de Saint-Michel-Chef-Chef qui n'avait pas souhaité à l'époque adhérer à ce service désire maintenant le rejoindre à compter du 1^{er} janvier 2021.

Aussi, il convient de formaliser cette nouvelle adhésion dans le cadre d'un avenant n°2 à la convention constitutive du service commun "recherche de financements et assistance au montage de projets".

Il est à noter que toutes les dispositions figurant dans la convention constitutive du service commun restent inchangées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'avenant n°2 à la convention constitutive du service commun "recherche de financements et assistance au montage de projets" permettant l'adhésion de la commune de Saint-Michel-Chef-Chef au 1^{er} janvier 2021.
- **AUTORISE** M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ledit avenant n°2 qui sera notifié à M. le Président de la Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz.

Adopté à l'unanimité

3 - Constitution d'un groupement de commandes entre la communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz et 10 de ses communes membres en vue de la passation d'un marché public relatif à l'élaboration ou la révision de schéma des modes actifs

Dans le cadre du projet " Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte " sur le Pays de Retz, la commune de Pornic a été en 2017 ville pilote pour l'élaboration de son Schéma Directeur Mode Doux en lien avec le pôle d'équilibre territorial et rural (PETR).

La réalisation de ce schéma s'est appuyée sur les étapes suivantes :

- Diagnostic de l'existant
- Choix des itinéraires dit "prioritaires " à intégrer au schéma
- Choix des aménagements et de l'ensemble des actions en faveur des modes actifs
- Planification des actions dans le temps.

Ce schéma a été réalisé en concertation avec les élus, associations, usagers notamment lors d'une réunion publique de concertation le 05 avril 2017 au Clion et une réunion publique de restitution le 1^{er} avril 2019.

Déjà bien engagé en termes de réalisations, la commune de Pornic souhaite aujourd'hui actualiser le schéma élaboré afin :

- d'étudier de nouvelles liaisons, en lien avec les itinéraires mobilités douces d'intérêt communautaire, à partir d'un maillage encore plus fin pour par exemple mieux définir les circulations douces intra quartier
- de faire une prospective sur ces nouvelles liaisons pour prévoir et faciliter leur réalisation dans le cadre de la révision en cours du PLU.

Pour y parvenir et dans un souci d'optimisation de gestion et de rationalisation de la commande publique, les communes de Chauvé, les Moutiers-en-Retz, Pornic, Port-Saint-Père, Préfailles, Rouans, Saint-Hilaire-de-Chaléons, Saint-Michel-Chef-Chef, Villeneuve-en-Retz, Vue et la communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz proposent la constitution d'un groupement de commandes en vue de la passation d'un marché public relatif à l'élaboration ou la révision du schéma des modes actifs.

Les modalités d'organisation et de fonctionnement de ce groupement de commandes sont formalisées dans la convention constitutive.

La coordination du groupement sera assurée par Pornic agglo Pays de Retz. Ce groupement constitué pour la durée de la mise en place et de l'exécution du marché prendra effet dès que les délibérations et les décisions d'adhésion au groupement seront exécutoires et prendra fin à l'attribution du marché.

Le marché devrait être décomposé en 3 lots :

- Lot 1 : réalisation du schéma intercommunal des modes actifs pour Pornic Agglo Pays de Retz
- Lot 2 : élaboration de schémas communaux des modes actifs (9 communes)
- Lot 3 : révision du schéma communal des modes actifs de la commune de Pornic.

La Commission Mobilité réunie le 21 octobre 2020 a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** la création d'un groupement de commande entre la Communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz et 10 de ses communes membres en vue de la passation d'un marché public relatif à l'élaboration ou la révision du schéma des modes actifs.
- **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commande, coordonné par la communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz.
- **AUTORISE** M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer cette convention constitutive.

Adopté à l'unanimité

Avant de clore le conseil municipal, M. le Maire revient sur l'intervention de M^{me} Chemin en début de séance qui n'était pas conforme au règlement intérieur. M. le Maire donne lecture de l'article concerné soit chapitre III article 7 : "*Si un membre de l'assemblée souhaite évoquer une question non discutée à l'ordre du jour, l'intervenant devra présenter au maire, par écrit, une demande de question orale, assortie au besoin de documents écrits, dans la semaine précédente et au moins dans les 72 heures précédant la séance.*"

Les questions orales portent sur des sujets d'intérêt général. Elles ne donnent pas lieu à des débats.

Les questions seront posées par leur auteur à l'issue de l'examen de toutes les affaires inscrites à l'ordre du jour.

La réponse orale sera faite par le maire ou l'adjoint concerné, immédiatement ou ultérieurement, dans un délai qui sera toujours précisé par le maire".

M. le Maire lit l'intervention suivante :

"Nous traversons à nouveau une période difficile.

Toute la France est concernée et déroutée par cet étrange re-confinement où chacun peine à trouver ses repères.

Nous sommes sur une ligne de crête entre la crise sanitaire, devenue notre quotidien et la vie, qui continue malgré tout.

C'est bien dans l'épreuve que la capacité de s'adapter s'avère fondamentale et qu'il ne faut pas perdre de vue l'essentiel.

Dans ce nouveau moment délicat – je n'ose plus dire inédit- qu'il faut bien appeler une épreuve, en tant que Maire de Pornic, je rappellerai que nous élus et nos agents, avons un rôle à tenir et une responsabilité particulière à assumer.

La continuité du service public et la continuité des missions de service public plus précisément est assurée et lorsque le décret ministériel l'autorise, nous avons maintenu les activités des services municipaux, tout en respectant scrupuleusement le protocole sanitaire.

Je voudrais saluer le professionnalisme et le dévouement de nos agents, entièrement au service de la population.

Chacune et chacun à son poste, ceux qui sont au premier plan comme ceux qui sont moins visibles, qu'ils sachent tous que nous leurs sommes reconnaissants de leur disponibilité et de leur implication au quotidien.

Lors du 1^{er} confinement, s'est manifestée à Pornic une profonde solidarité au sein des familles mais aussi des cercles amicaux, et dans les quartiers, au bénéfice des plus fragiles ou des plus isolés. C'est pour moi l'occasion de remercier les élus de terrain que vous avez tous été.

Nous avons été, avec notre service des affaires sociales, les témoins quotidiens de ce réconfort générationnel et de proximité. Ce n'est pas Marie-Paule Marié qui dira le contraire car elle est sur le terrain 24 h/24 h, 7 j/7j au service de notre population, merci Marie-Paule.

Je pense aux aides à domicile qui font vivre un lien précieux pour les plus vulnérables et ceux qui en ont besoin, aux policiers municipaux sur le terrain, qui assurent le rappel aux règles et rassurent la population, difficile situation aujourd'hui, aux agents des services administratifs qui accomplissent leurs missions, instruisent les dossiers, règlent les factures, délivrent les permis de construire et les actes d'état civil...ainsi qu'aux agents des services techniques toujours actifs pour garantir la poursuite des travaux et l'entretien de notre cadre de vie, je pense aussi à nos agents qui, au sein des écoles, effectuent l'accueil des enfants et la restauration en respectant le protocole sanitaire incontournable si difficile à mettre en place ces dernières semaines. C'est grâce à eux, aux côtés des enseignants, que les parents peuvent poursuivre leurs activités professionnelles.

Je pense aux services qui s'adaptent à la limitation des déplacements et des contacts comme la médiathèque qui organise un drive afin de proposer une quasi-continuité de sa mission et de répondre aux attentes de ses abonnés.

Je ne pourrais pas les citer tous mais qu'ils sachent que la population leur est reconnaissante.

Tous les jours, nous recevons des messages de remerciement. Leur action fait partie des repères que j'évoquais.

Je pense aussi plus largement à nos acteurs du monde économique, nos chefs d'entreprise, nos petites entreprises mais aussi nos commerçants.

Vous connaissez mon attachement à la poursuite de l'activité de nos entreprises comme celle de tous nos commerces.

Les opérations menées par l'agglomération en direction de l'ensemble de la population offrent une belle visibilité aux producteurs locaux et facilitent les démarches de livraison et de drive pour nos commerces de proximité.

Tout cela va dans le bon sens.

Mais l'activité de certains commerces est encore fortement impactée voire à l'arrêt total, au motif qu'ils ne fournissent pas de produits dits essentiels.

Or, tous nos commerces de proximité sont indispensables au bien vivre des habitants et à la vitalité de notre ville.

Tout ce qui est possible pour les accompagner est déjà engagé, j'y suis particulièrement vigilant, mais chacun a aussi son rôle à jouer. Je pense notamment à notre conseillère régionale et à notre conseillère départementale qui sont aussi au quotidien pour trouver des solutions dans les collectivités que vous représentez et je vous en remercie.

Aujourd'hui, alors que l'individualisme l'emporte trop souvent sur le collectif, il faut retrouver le sens de l'intérêt général, c'est bien sûr la raison d'être de l'action publique, et donc des collectivités locales mais je parle aussi de la responsabilité de citoyen.

Il faut que tous ensemble, nous soutenions nos commerces locaux, et choissions d'avoir recours, en priorité, à nos ressources locales.

Evidemment, je ne parlerai pas de l'action des élus que vous êtes et encore moins de mon action car elle est au quotidien et on n'a pas à se vanter de celle-ci.

Je voudrais rajouter un volet important, c'est celui de l'accompagnement de nos acteurs du monde médical et sanitaire et notamment dans nos EHPAD. Aujourd'hui, 25 % de nos EHPAD sont impactés par le Covid, sur les 114 lits de réanimation 80 % sont occupés et 20 % des opérations chirurgicales sont annulées dans le secteur public. La situation est inquiétante et la collectivité avec les services et l'ensemble de la direction sont mobilisés pour accompagner la population."

M. le Maire donne la parole à M^{me} Rondineau pour intervenir sur le sujet des écoles.

M^{me} Rondineau fait part d'une rentrée qui a suivi les vacances scolaires de la Toussaint assez difficile avec la mise en place d'une nouvelle organisation, avec l'application d'un protocole très strict, en étroite collaboration avec l'éducation nationale. Elle a d'ailleurs une pensée pour l'inspectrice, M^{me} Tonnevy, qui œuvre au quotidien pour assurer la sécurité des écoles, des enseignants mais aussi des enfants. M^{me} Rondineau souligne la disponibilité de tous les agents communaux qui œuvrent chaque jour pour assurer la sécurité dans les écoles et a du mal à entendre les propos de M^{me} Chemin qui s'interroge sur ce que fait Pornic. Elle relate les remerciements adressés directement à l'équipe municipale et aux agents qui œuvrent au quotidien auprès des enfants lors des conseils d'écoles qui se sont tenus récemment. M^{me} Rondineau se déclare reconnaissante envers ces agents qui assurent la sécurité des enfants qui fréquentent les écoles.

M. le Maire conclut :

"Nous vivons une période difficile, nous devons être solidaires et faire tous preuve d'attention aux autres, de solidarité et de générosité.

L'ensemble des services municipaux et des élus sont entièrement mobilisés, Pornic est à vos côtés et je tiens encore une fois à remercier les services pour tout ce qu'ils font pour nous accompagner".

☪ ☪

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 55.

☪ ☪

La Secrétaire de séance,



Alexandra NICOLLE